



Pour une ville protectrice et agréable à vivre

La Ville doit être un lieu propice au bien-vivre ensemble auquel nous sommes tant attachés.

Un des piliers de ce vivre ensemble est la tranquillité, parfois mise à mal par des agissements incivils.

Aussi nous agissons en proximité et avec conviction pour garantir la tranquillité publique, en prenant la part qui nous revient aux côtés de nos partenaires indispensables : Police Nationale et Justice pour la répression, acteurs publics et associatifs de l'éducation pour la prévention.

La Ville doit être un lieu propice au bien-vivre ensemble auquel nous sommes tant attachés

Nous voulons également une Ville protectrice contre tous les types de nuisances qui peuvent heurter au quotidien : les pollutions sonores et

la pollution de l'air - en complément des engagements pris en matière de développement des modes de déplacement doux.

Enfin, pour que la Ville soit un lieu de partage, un espace propice à la rencontre, nous voulons la rendre agréable à vivre pour toutes et tous, par une maîtrise de l'urbanisation et par des actions d'embellissement.

NOUS NOUS ENGAGEONS À ►

GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- 71** Poursuivre l'augmentation des effectifs de Police Municipale pour atteindre un policier pour 2000 habitants
- 72** Étendre les horaires de la Police Municipale jusqu'à 23h
- 73** Conforter la Police Municipale dans son rôle de proximité au contact de tous les habitants, dans tous les quartiers, auprès des commerçants, et devant les écoles aux heures d'entrée/sortie
- 74** Accompagner toujours plus les acteurs de la prévention sur le terrain (éducateurs, centres sociaux, maisons de quartier)
- 75** Conforter le recours aux Rappels aux Règles du Vivre Ensemble, en coordination avec les services du Procureur de la République dans une optique de prévention éducative
- 76** Poursuivre le financement et conforter la Maison de la Justice et du Droit
- 77** Déployer la vidéo-protection sur des zones ciblées suite aux audits menés en partenariat avec la Police Nationale
- 78** Expérimenter l'usage de caméras nomades en complément des caméras fixes pour prévenir les incivilités, les dépôts sauvages ou les nuisances sonores
- 79** Utiliser en temps réel, si nécessaire, les images du nouveau Centre de Surveillance Urbaine
- 80** Préserver la qualité des relations entre Police Nationale et Police Municipale dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en respectant la répartition des missions et compétences
- 81** Mener un audit des circulations piétonnes les plus usitées par les élèves de nos écoles en lien avec les parents d'élèves afin d'améliorer la sécurité
- 82** Réglementer l'usage et le stationnement des trottinettes électriques

LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

- 83** Déclasser l'A43 dans la traversée de Bron et la transformer en boulevard urbain apaisé à l'instar de l'A6/A7 : réduction de la vitesse et création d'une voie pour les transports en commun et les véhicules en covoiturage
- 84** Étendre la Zone à Faibles Emissions (ZFE), pour les véhicules utilitaires et les poids lourds, à l'ensemble du territoire de la commune de Bron



- 85** Intégrer Bron dans le périmètre à circulation restreinte en cas de pic de pollution et appliquer les classifications Crit'Air
- 86** Réaliser régulièrement des analyses de la qualité de l'air et du bruit dans les écoles et les crèches

LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES

- 87** Réaliser un mur antibruit le long du boulevard périphérique entre la trémie de la rue de la Paix et la trémie Franklin Roosevelt et étudier son prolongement jusqu'à la rue de Reims
- 88** Participer activement aux instances de suivi des nuisances sonores de l'aéroport de Bron pour accompagner les attentes des riverains, et renforcer le suivi de l'évolution des trafics et des trajectoires des hélicoptères basés à l'aéroport
- 89** Former les policiers municipaux à l'utilisation d'un sonomètre homologué pour intervenir dans le cadre de la police du bruit, notamment auprès des deux roues motorisés

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

- 90** Appliquer le nouveau Plan Local d'Urbanisme qui limite l'urbanisation aux seules zones ouvertes du nouveau quartier de la Clairière et du secteur Genets/Kimmerling
- 91** Préserver les zones pavillonnaires et sanctuariser les zones naturelles
- 92** Poursuivre la rénovation de Terrailon dans le cadre du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) avec la démolition des 130 logements restants sur Terrailon Nord
- 93** Poursuivre la rénovation de Parilly (NPNRU) avec la démolition de l'UC1 et la réhabilitation des UC2 et 3 au sud du quartier

MIEUX ADAPTER L'ESPACE PUBLIC À SES UTILISATEURS

- 94** Étudier un plan de circulation adapté dans le quartier des Lads suite au classement des rues dans le domaine public et requalifier la rue d'Alsace
- 95** Achever le projet de sécurisation des circulations piétonnes sous la trémie de la route de Genas
- 96** Poursuivre l'enfouissement des réseaux (câbles électriques et télécom), en priorisant les rues étroites et sans trottoirs, afin de garantir la sécurité des piétons
- 97** Conforter les interventions quotidiennes de "l'équipe proximité" des services techniques municipaux en coordination avec le travail de nettoyage réalisé par la Métropole
- 98** Poursuivre les actions de prévention contre les déjections canines
- 99** Adapter, avec la Métropole, les fréquences de ramassage des bacs gris et verts en lien avec l'évolution récente des modalités de tri sélectif
- 100** Limiter la pollution visuelle constituée par la publicité en interdisant la publicité numérique dans l'espace public